

AVIS DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (Episode météorologique du 8 au 13 octobre 2024)

Par arrêté interministériel (NOR : INTE22428153A) publié au **Journal Officiel le 26 octobre 2024**,
La commune de Chavenay a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour
« **Inondations et coulées de boue** » pour la période **du 8 au 13 octobre 2024**.

Attention :

Les personnes sinistrées disposent **d'un délai de 10 jours à compter du lendemain de la date de la publication de l'arrêté au Journal Officiel (publié le 26/10/2024) pour se déclarer à leur compagnie d'assurance en vue de l'indemnisation des dommages, si elles ne s'étaient pas encore déclarées auprès d'elle.**

Vous trouverez en liens ci-dessous des informations complémentaires sur les indemnisations :
<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/catastrophe-naturelle-fonctionnent-indemnisations>

et l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050397283>

Les services de la mairie sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires
au 01 30 54 31 70 ou à mairie@chavenay.fr.